

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. THIERRY SIMON,
DEPUTE (PLRJ), INTITULEE " OCCUPATION DES REQUERANTS D'ASILE A
PORRENTRUY " (N° 2757)**

En préambule, il est utile de rappeler que depuis l'ouverture de la structure de Porrentruy, aucun problème particulier n'a été signalé aux autorités. Ainsi, les craintes exprimées par certaines personnes peuvent être dissipées.

Les requérants d'asile accueillis à Porrentruy sont des hommes ou des femmes célibataires, ainsi que des mamans avec des petits enfants.

Toutes les personnes accueillies participent à des cours de français deux fois par semaine. Au niveau des activités, les résidents, encadrés par le personnel de l'AJAM, sont sollicités en tournus pour participer à l'entretien, au nettoyage et à l'amélioration des locaux.

Une partie des personnes hébergées dans ces structures obtiennent des décisions positives d'asile et donc la protection de la Suisse. Elles sont alors prises en charge dans une logique d'insertion et d'intégration tout en résidant encore dans le centre durant quelques semaines voire quelques mois. Elles deviennent demandeurs d'emploi et participent rapidement à des mesures avec les partenaires de l'AJAM comme Caritas Jura.

Pour les autres résidents, outre ce qui a déjà été cité, l'AJAM met sur pied différentes animations comme « cours de conversation française », « cours de cuisine », « cours lié à la prévention de la santé », etc. Ces cours sont organisés par le personnel de l'AJAM en lien avec des bénévoles. Pour information, l'AJAM recherche toujours des bénévoles pour développer ses activités d'animation dans ses structures d'accueil.

Il est à noter que les mesures favorisant l'intégration et l'insertion sur le marché du travail sont évidemment réservées aux personnes obtenant une autorisation de séjour à plus long terme en Suisse. Pour les personnes qui restent en attente d'une décision, si celle-ci se fait attendre plusieurs mois, il sera proposé des programmes d'occupation à l'interne de l'AJAM (entretien de structure, réfection d'appartement, etc.) ou des programmes construits avec des partenaires comme Caritas Jura. Ceci afin que ces personnes ne se retrouvent pas pendant une trop longue période sans activité jusqu'à recevoir une décision du secrétariat d'état aux migrations (SEM).

Enfin tout prochainement, l'AJAM va mettre sur pied des programmes de première insertion appelés programmes « START » en partenariat avec les communes et d'autres institutions publiques et dont les résidents de Porrentruy, tous statuts confondus, pourront bénéficier, tout comme les résidents de tous les autres centres disséminés sur le territoire jurassien.

Delémont, le 20 octobre 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
Certifié conforme



le Chancelier
Jean-Christophe Kübler